



# snalc

*de l'école au supérieur*



**ON PREND  
LE MÊME  
ET ON  
RECOMMENCE**

QUINZAINE UNIVERSITAIRE



# QUINZAINE UNIVERSITAIRE

LA REVUE MENSUELLE DU SNALC  
#1443 - JUILLET 2020

## SOMMAIRE

### 4 DOSSIER DU MOIS

#### 4 ► UNE RENTRÉE PAS COMME LES AUTRES

- Rentrée 2020 : là est l'urgence
- 5 ► Septembre 2020 dans les écoles : de grandes interrogations
  - EPS : pour une remise en forme des élèves... et de la discipline !
- 6 ► Le décrochage professionnel
  - Harmonisation de l'IFSE : où en sommes-nous ?
- 7 ► Stagiaire à la rentrée 2020 : votre calendrier
  - Contractuels : de nouvelles modalités de recrutement, en théorie...
- 8 ► Blues de la rentrée : on connaît la chanson
  - Faites votre rentrée avec le SNALC

### 9 CONDITIONS DE TRAVAIL

- 9 ► Éloge de l'enseignement « distanciel »
- Rentrée 2020 dans le premier degré : 1 248 postes supplémentaires réduits à 625

### 10 SYSTÈME ÉDUCATIF

- 10 ► Des badges virtuels et des états généraux du numérique
  - Échanges pédagogiques sur Facebook : le net plus ultra ?
- 11 ► Réforme du lycée général et technologique : mascara ou mascarade ?
  - 2S2C : jeu, set... et match ?

### 12 LES PERSONNELS

- 12 ► Premier degré : Cap sur les contractuels !
  - Contractuels : la COVID-19 ne pénalisera pas l'accès au CDI
  - Ne l'oubliez pas !
- 13 ► Chaires supérieures : compte rendu des CAPN des 24 et 25 juin 2020
  - CAPN 2019-2020 des Professeurs agrégés

### 14 COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

### 15 BULLETIN D'ADHÉSION

# snalc

www.snalc.fr

SNALC - 4, rue de Trévise - 75009 PARIS  
Toutes nos coordonnées :  
[www.snalc.fr/national/article/121](http://www.snalc.fr/national/article/121)

Directeur de la publication et Responsable publicité : **Jean-Rémi GIRARD**  
Rédacteur en chef : **Marie-Hélène PIQUEMAL**  
Tél : 06.16.33.48.82 - [mh.piquemal@snalc.fr](mailto:mh.piquemal@snalc.fr)  
Mise en page : **ORA**

Imprimé en France par l'imprimerie **Compédit Beauregard s.a.(61)**,  
labellisée **Imprim'Vert**, certifiée **PEFC** - Dépôt légal 3<sup>ème</sup> trimestre 2020  
CP 1020 S 05585 - ISSN 0395 - 6725

Mensuel 14 € - Abonnement 1 an 125 €.

## ACTUALITÉ

# INFO À LA UNE

## PROMOTIONS À LA HORS CLASSE ET À LA CLASSE EXCEPTIONNELLE

Les CAP d'avancement de grade pour les professeurs, CPE, Psy-EN se déroulent généralement en fin d'année (report au 24 septembre pour la classe exceptionnelle des agrégés).

Pour connaître votre reclassement et l'incidence financière de la promotion à compter du 1<sup>er</sup> septembre, rendez-vous sur :

[snalc.fr/national/article/4023/](http://snalc.fr/national/article/4023/)

## MUTATION ET INDEMNITÉS DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

Vous venez de changer d'affectation suite au mouvement inter ou intra après réintégration de CLM, CLD, etc. Vous pouvez prétendre, sous certaines conditions, au remboursement forfaitaire de vos frais de changement de résidence.

Rendez-vous sur : [snalc.fr/national/article/2166/](http://snalc.fr/national/article/2166/)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# RÉFORME DU LYCÉE : AUTONOMIE, AUTONOMIE, AUTONOMIE

**L**e SNALC affirme clairement son rejet des préconisations faites aujourd'hui par les copilotes du comité de suivi de la réforme du lycée général et technologique, qui ne correspondent pas à la remontée majoritaire des membres du comité. Pour autant, le SNALC tient à préciser qu'il ne tient lesdits copilotes nullement responsables de cet état de fait, et salue le travail qu'ils exercent dans des conditions difficiles.

En effet, alors qu'aucune organisation ne s'est exprimée en faveur du maintien de la première session des E3C, et que beaucoup ont demandé leur suppression, le cadrage de départ (trois sessions d'E3C obligatoires, dont forcément deux en première) est resté inamovible.

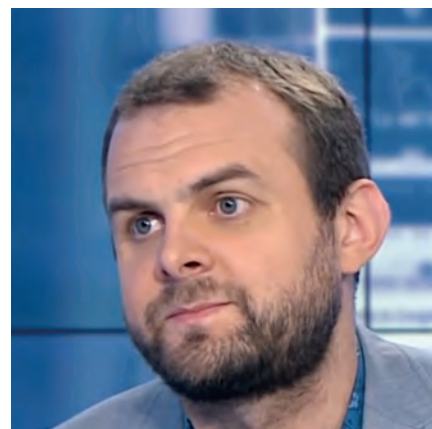
Les recommandations consistent donc en des retouches cosmétiques qui visent toutes à une plus grande autonomie

des établissements, sur le modèle des contrôles en cours de formation de la voie professionnelle – où le SNALC les combat déjà activement. Pour le moment, les seuls éléments intéressants – temps pour le choix des sujets et les corrections, épreuve de spécialité abandonnée en toute fin d'année – n'apparaissent que sous forme de recommandations non contraignantes.

Le SNALC demande solennellement au ministre de supprimer la première session des E3C dès l'an prochain, ainsi que le demandent très majoritairement nos collègues. Autrement, tout le travail effectué au sein du comité de suivi n'aura servi à rien. ■

**Jean-Rémi GIRARD,**  
Président national,  
le 30 juin 2020

# ON PREND LE MÊME ET ON RECOMMENCE



**L**e SNALC est un syndicat intelligent. Il sait très bien qu'un remaniement ministériel est avant tout une opération de communication. Que le ministre parte ou qu'il reste, rien n'indiquait que la politique générale menée à l'Éducation nationale allait changer de quelque manière que ce soit. Il n'en demeure pas moins qu'en termes de communication envers nos collègues, le signal envoyé est désastreux.

Les personnels sont aujourd'hui à un point de saturation, d'agacement, de dépit sans précédent. Sans parler de la tristesse de celles et ceux ayant perdu des proches lors de la crise sanitaire. Et quel message leur fait-on passer ? Que le « monde d'après », c'est le monde d'avant. Avec le même ministre. Avec la même absence de dialogue. Avec la réforme des retraites en ligne de mire.

Le SNALC est un syndicat intelligent. Il se doutait bien qu'il n'y aurait pas soudain un monde d'après qui apparaîtrait ex *nihilo*,

dans lequel l'on nous présenterait des excuses pour tout le mal que l'on nous a fait.

Alors puisque les acteurs ne changent pas et que l'on veut nous faire reprendre la pièce là où l'on s'en était arrêté, nous allons le faire.

Fort de sa progression en nombre d'adhérents chaque année, fort de son caractère désormais incontournable à tous les échelons du système éducatif et dans tous les médias, fort de votre soutien, le SNALC sera très clair. Il s'en souvient bien : on s'en était arrêté très exactement là : **une revalorisation de la part fixe des traitements, et ce sans contreparties.**

C'est reparti. ■

*Le président national,*

**Jean-Rémi GIRARD**

*le 10 juillet 2020*



# UNE RENTRÉE PAS COMME LES AUTRES

Dossier coordonné par **Jean-Rémi GIRARD**, président du SNALC, avec la collaboration de **Danielle ARNAUD, Frédéric BAJOR, Laurent BONNIN, Philippe FREY, Jean-Pierre GAVRILOVIĆ, Christophe GRUSON, Frédéric KELDER, Guillaume LEFÈVRE, Marie-Hélène PIQUEMAL, Maxime REPERT, Sébastien VIELLE.**

## RENTRÉE 2020 : LÀ EST L'URGENCE

**Le SNALC a eu l'occasion d'échanger avec le ministère afin de «préparer la préparation de rentrée». Nous avons clairement dit que mettre en place un retour en juin n'était pas la bataille la plus urgente. C'était la rentrée de septembre 2020 qui devait nous mobiliser. Notre syndicat attendait donc des éléments forts, des lignes directrices et entendait faire des propositions pour éviter des catastrophes.**

**C** E QUE LE SNALC A APPRIS DE CES ÉCHANGES  
Le ministère a été clair sur trois points.

**Tout d'abord, l'engagement des professeurs durant la période du confinement a été exemplaire** et a permis de maintenir un bon nombre d'élèves la tête hors de l'eau. Cependant, on ne peut pas nier qu'une partie de ces derniers ont perdu pied ou tout du moins contact avec l'école.

Ainsi, dans un deuxième temps, il est nécessaire de **réfléchir aux dispositifs à mettre en place afin de remettre tous les élèves à flot.**

Enfin, la crise a montré qu'il est difficile de se forger des certitudes immuables face à ce virus. Le ministère entend donc **prévoir une rentrée selon différents scénarii**, allant d'un retour en confinement à une rentrée «normale», en passant par une solution mixte comme celle qui existe au lycée.

Mais encore ?

C'est à peu près tout. Si ce n'est **l'assurance que le distanciel et les 2S2C ne sont pas appelés à être érigés en normes ou à s'installer dans la durée.**

Pour le reste, le ministère s'est montré de-

mandeur de propositions. Certes, le SNALC a trouvé cela un peu court et aurait aimé qu'on lui dise bien d'autres choses. Mais notre syndicat n'a pas manqué de faire des propositions concrètes.

**CE QUE VEUT LE SNALC**  
**Préparer à différentes rentrées.**

**En cas de retour en force du virus :**

**Garantir que les élèves auront les meilleures conditions d'apprentissage possibles.** Un travail doit être fait avec les collectivités locales afin de disposer de lieux pour les élèves ne pouvant travailler à la maison. Les bibliothèques et CIO sont des pistes.

**Quel que soit le scénario :**

**Améliorer le bâti.** Toutes les rénovations doivent amener des sanitaires de qualité mais aussi des salles de classe, couloirs, espaces de restauration mieux conçus.

**Équiper les personnels.** Que le ministère agisse par un crédit d'impôt ou une prime d'équipement, il faut que nos collègues disposent d'un matériel convenable, confinement ou non.

**Améliorer les ressources humaines.** L'Éducation nationale manque cruellement de personnels sociaux et de santé.

Le ministère peut dire qu'il essaie d'être plus attractif; les manques sont criants. Ils concernent aussi les encadrants, les personnels éducatifs et les enseignants, surtout lorsque l'institution communique sur des «parcours» et des «aides» individualisés.

**Gérer l'après confinement :**

**Le SNALC est contre l'idée de grandes évaluations nationales**, lourdes à mettre en place et souvent difficiles à exploiter. Il y a là plus une perte qu'un gain de temps. S'il faut savoir où les élèves en sont, les professeurs savent bâtir les évaluations idoines.

D'autres pistes existent. **La circulaire de rentrée doit prévoir un temps de concertation** pour qu'en interne, les collègues s'informent de ce qui n'a pu être fait. Pour les niveaux impliquant un changement d'établissement, le SNALC veut un document, normé mais simple, permettant, sans perte de temps, d'avoir ces informations.

Quel que soit le moyen choisi pour le diagnostic, **le SNALC demande au ministère de donner les moyens à ses personnels pour pallier les manques** et de leur faire confiance. Nous ne sommes pas opposés aux stages de remise à niveau s'ils s'appuient sur des professeurs volontaires et rémunérés et si l'on s'assure qu'ils ne manquent pas leur cible.

**Enfin, il faut réfléchir aux classes à examen.** L'Inspection Générale doit rapidement définir les points incontournables. Il conviendra ensuite de travailler à des sujets sanctionnant une année scolaire et ne se restreignant pas à un point trop précis du programme. ■

## SEPTEMBRE 2020 DANS LES ÉCOLES : DE GRANDES INTERROGATIONS

Si la crise sanitaire a permis de mettre le doigt sur l'impréparation et le manque de formation des enseignants, elle a également engendré des situations critiques que le ministre entend régler dès la rentrée.

### LE PLAN NATIONAL DE FORMATION 2020-2021

L'enseignement à distance ne s'est pas mis en place sans difficulté, l'absence de dotations de matériel pour les enseignants et l'absence de formation conséquente dans le domaine numérique ont été source d'iniquité pour tous. Etant donné la forte probabilité de devoir avoir recours à du distanciel dans les mois à venir, le SNALC aurait aimé que la priorité soit mise sur des propositions de formations spécifiques, adaptées à ces nouvelles pratiques des enseignants.

### LES PLANS PERSONNALISÉS VOLONTARISTES

On a l'impression, à entendre le ministre, que le confinement est l'unique responsable du décrochage des élèves. Or, certains décrochages existaient avant mars et d'autres sont inhérents au contexte social des familles. Et ce ne sont pas les 2S2C, s'ils perdurent en septembre, qui remédieront au

retard de ces élèves... Quelques élèves ont certes décroché en raison du confinement, mais cela ne peut être imputé à un manque d'implication des PE qui étaient tous volontaires pour assurer leur mission en dépit de leur impréparation.

Le plan « volontariste » du ministre reposera une fois de plus sur la bonne volonté des enseignants qui vont devoir encore une fois « rattraper le coup ».

### LES ÉVALUATIONS SYSTÉMATIQUES

Évaluer les effets du confinement semble indispensable. Mais quel sera l'intérêt de remonter les résultats ? Chaque enseignant aura recours à ses propres évaluations pour adapter au mieux sa pédagogie. Qui dit évaluations nationales, dit protocoles et corrections. Le SNALC sera vigilant sur les conditions imposées par cette mesure.

La succession d'injonctions tardives et



floues, la mise en place précipitée de mesures comme les « vacances apprenantes », les 2S2C, ainsi que les propositions avancées sur la fonction de directeur d'école dès septembre ne sont pas rassurantes.

Pour le SNALC, la rentrée 2020 dans les écoles primaires aurait dû être préparée bien avant le 15 juin. ■

## EPS : POUR UNE REMISE EN FORME DES ÉLÈVES... ET DE LA DISCIPLINE !

Les activités sédentaires, déjà prédominantes chez les jeunes de 6 à 18 ans (télé, Internet, jeux vidéos...), ont fortement progressé durant le confinement. Elles sont passées de 22,6 heures à 33,3 heures hebdomadaires traduisant une hausse significative de près de 50%. Autre fait caractéristique, 14% des jeunes n'ont eu aucune pratique physique durant cette période; ce taux atteint 20% chez les lycéens.

C'est ce que démontre une étude Harris Interactive réalisée en pré et post confinement, interrogeant en février et en avril un échantillon représentatif d'un millier d'enfants, à la demande de l'IRMES (Institut de Recherche bioMédicale et d'Épidémiologie du Sport) et de l'association Assurance Prévention.

Malgré l'implication des enseignants d'EPS dans diverses pratiques de « continuité pédagogique », ces résultats confir-

ment l'évidence pressentie. Il va falloir remettre en forme les élèves en septembre. Or, leur niveau n'était déjà pas bon. Pour rappel, un élève sur deux n'a pour seule activité physique et sportive que celle dispensée en EPS; les jeunes ont perdu en 25 ans un quart de leurs capacités cardio-pulmonaires.

De quoi les élèves vont-ils avoir besoin à la rentrée ? Là aussi l'évidence s'impose : de reprendre en main leur corps, de s'activer, de renouer avec



le plaisir de bouger ensemble et d'éprouver des sensations dans des situations riches et variées. Quelle EPS proposer dans ces conditions ? Si là encore l'évidence est claire, elle est en revanche bien loin de s'imposer ! Ce ne sont pas l'étude de rôles sociaux dans des champs d'apprentissage, ni des analyses méthodologiques pléthoriques, telles qu'elles sont ordonnées par les programmes,

qui permettront aux élèves de refaire du muscle. Cette reprise implique un recentrage sur les apports essentiels de l'EPS. Ils sont d'ordre physique, moteur, gestuel, corporel, social et ludique. Ils doivent retrouver toute leur place, leur priorité.

Si la remise en forme des élèves est urgente, la remise en forme de la discipline s'avère tout aussi nécessaire. ■



## LE DÉCROCHAGE PROFESSIONNEL

**La crise sanitaire et le confinement ont pénalisé durement les élèves de la voie professionnelle. Ce constat est unanime et exprimé par le ministre lui-même. La continuité pédagogique et le professionnalisme des PLP n'ont pas suffi pour lutter contre le décrochage scolaire.**

**E**n effet, ces élèves déjà en difficulté, victimes de la réforme de la voie professionnelle par la perte d'heures de pratique et d'heures disciplinaires, ont subi aussi la fracture numérique qui a renforcé les inégalités.

Le ministre a déclaré que la voie professionnelle et la lutte contre le décrochage scolaire étaient la priorité. Le SNALC demande que les actes suivent le discours officiel. Jusqu'à présent, rien n'est fait pour permettre aux élèves de lycée professionnel de réussir.

Le constat de la première année de l'application de la réforme est catastrophique !

La co-intervention et le « chef d'œuvre » ont amputé des heures qui servaient à former efficacement et diminuer le décrochage scolaire des élèves avec du suivi pédagogique, de la pratique et de l'aide individualisée. Ces deux dispositifs sont une contrainte qui déprofessionnalise la formation (classe entière et peu de pratique).

Cette évolution est amplifiée par les familles de métiers. Les spécificités des formations sont vidées de leur sens puisqu'ont été regroupées des compétences de métiers différents abordées superficiellement. Cette logique de famille de métiers démotive les élèves qui sont d'ailleurs orientés par défaut. Lorsqu'un élève veut faire de la maçonnerie, il ne veut pas faire de la peinture en bâtiment.

Il faut donc supprimer les dispositifs introduits par la réforme de la voie professionnelle, remettre en question les familles de métiers et redonner du temps à l'enseignement disciplinaire avec des classes dédoublées.

Afin de garantir une orientation à tous les

élèves, il est aussi obligatoire d'augmenter les capacités d'accueil dans de nombreuses filières. Mais cette augmentation nécessite des créations de postes qui permettront aux nombreux contractuels expérimentés dans la voie pro d'être titularisés, ce que la réforme de la voie pro ne permet pas.

C'est pourquoi le SNALC exige du ministre un engagement pour la rentrée et des moyens pour la voie professionnelle qui confirmeraient qu'elle est bien « sa priorité ». ■



## HARMONISATION DE L'IFSE : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

**Le SNALC a participé le 17 juin dernier à une visioconférence avec le ministre sur l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE).**

**C**ette réunion s'inscrit dans un calendrier de revalorisation des IFSE : en 2019, pour certains corps notamment administratifs ; en 2020, pour les infirmiers et personnels sociaux ; en 2021, pour les ITRF ; en 2022, pour les administratifs, les médecins...

Le SNALC souligne que la cartographie des postes a été un gros travail et qui est bien visible. Cependant à l'arrivée, les indemnités versées ne correspondent pas aux promesses. La lecture des offres sur la place de l'emploi public (PEP, ex-BIEP) ne donne jamais des montants mais des groupes de fonction. Or, à Créteil par exemple, les IFSE des fondés

de pouvoir (Groupe 3), peuvent être supérieures à celles de leurs agents comptables.

Les statistiques présentées par le ministère, pour intéres-

constatons tous des divergences entre les académies, cependant le SNALC fait remarquer que les personnels logés ne sont justement pas logés à la même enseigne. Il n'y a rien

et un logement au cœur d'une cité sensible. Il n'est donc pas anormal que les IFSE qui sont la seule variable salariale viennent compenser ces inégalités pour tenter de rendre un poste plus attractif. Cependant, De trop grands écarts, en revanche, freineront la mobilité.

L'objectif de la réunion était d'entendre nos positions sur la convergence indemnitaire. Le SNALC réclame une convergence avec les autres ministères. Mais il semblerait que le nôtre se concentre dans un premier temps sur une convergence des IFSE entre les personnels logés et non logés, à l'instar de ce qui se passe pour les personnels de direction.

Le complément indemnitaire annuel (CIA) ou l'absence de CIA, a été évoqué mais le ministère souhaitait ne pas traiter cette question pour la laisser à la discrétion des académies. ■



santes qu'elles soient, sont anciennes (2017) et ne nous disent rien par exemple des IFSE médianes ou de la façon dont elles sont réparties. Nous

de commun entre un logement dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, un logement sur la côte d'Azur avec vue sur mer, un logement au milieu des champs,

# STAGIAIRE À LA RENTRÉE 2020 : VOTRE CALENDRIER

Laissez-nous vous féliciter de votre réussite au concours, de personnel d'enseignement, d'éducation ou d'orientation, et vous souhaiter la bienvenue. Pour vous aider, voici un aperçu des temps forts de votre année.

**FIN AOÛT** : préparation de la rentrée scolaire à l'INSPE, accueil dans la fonction et rencontre avec le tuteur terrain et le tuteur INSPE.

Le **tuteur terrain** est un professeur en fonction, généralement dans le même établissement que le stagiaire, chargé d'accompagner l'entrée dans le métier.

Le **tuteur INSPE** fait lui, le lien entre les enseignements proposés par l'INSPE et leur mise en œuvre dans la classe.

**SEPTEMBRE** : prérentrée dans les établissements et signature du procès-verbal d'installation. Prenez connaissance des logiciels de notation et des outils de communication de l'établissement : Pronote, cahier de texte numérique, ENT, boîte académique...

**NOVEMBRE/DÉCEMBRE** : premiers conseils de classes et bulletins à remplir (notes et appréciations).

**Mouvement inter académique 2021** : publication en novembre des règles du mouvement. Notre revue, la Quinzaine universitaire spéciale mutations, vous donnera toutes les informations nécessaires à la

bonne formulation des vœux.

**MARS / AVRIL** : résultats des affectations du mouvement inter académique 2021 et ouverture des serveurs pour le **mouvement intra académique 2021**.

**MAI/JUIN** : résultat des affectations du mouvement intra académique mi-juin. **Un oral de titularisation est prévu en fin d'année scolaire prochaine (concours externes et internes). Une attention très particulière sera portée à la compétence orale.**

**DURANT TOUTE L'ANNÉE SCOLAIRE**, le tuteur terrain et le tuteur INSPE rédigeront différents rapports suite à des visites dans la classe. Des visites conjointes peuvent avoir lieu.

Le tuteur terrain produit **un ou deux rapports intermédiaires**, qui permettent de faire un état de l'acquisition de vos compétences et d'identifier les axes qui restent à



accompagner, et **un rapport final** qui décrit le cadre de votre travail et évalue votre maîtrise des compétences professionnelles. Vous pourrez apposer des remarques et questions sur ces rapports, qui doivent être signés par le tuteur et vous.

Parallèlement, l'INSPE dispense un parcours d'enseignement complémentaire à la formation terrain. ■

Téléchargez votre **CARNET DE STAGE** sur [snalc.fr/national/article/93](http://snalc.fr/national/article/93)

et contactez-nous en écrivant à [stagiaires@snalc.fr](mailto:stagiaires@snalc.fr).

Le SNALC vous souhaite bon courage et réussite !

## CONTRACTUELS : DE NOUVELLES MODALITÉS DE RECRUTEMENT, EN THÉORIE...

**L'article 15 de la loi du 6 août 2019 permet de garantir l'égal accès aux emplois publics conformément à l'article 6 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Le décret 2019-1414 du 19.12.2019 précise les modalités de la procédure de recrutement. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'autorité compétente chargée du recrutement est tenue d'assurer la publicité de la vacance et de la création de ces emplois. Cet avis de vacance doit être accompagné d'une fiche de poste précisant notamment les missions du poste, les qualifications requises pour l'exercice des fonctions, les compétences attendues, les conditions d'exercice.**

**D**ès publication de la vacance des emplois, toute personne n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, est censée pouvoir se porter candidate. L'examen des candidatures, tout comme le renouvellement du contrat d'un agent occupant un emploi permanent, n'est possible que lorsque l'autorité de recrutement a établi le constat du caractère infructueux du recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi.

L'autorité de recrutement doit accuser récep-

tion de chaque candidature et en vérifier la recevabilité. Les candidats présélectionnés seront convoqués à des entretiens conduits par au moins deux personnes. L'avis d'une ou plusieurs autres personnes peut être sollicité.

À l'issue du ou des entretiens de recrutement, un document précisant les appréciations portées sur chaque candidat est établi, puis transmis à l'autorité de recrutement. Cette dernière décide de la suite donnée à la procédure de re-

crutement, puis informe les candidats non retenus de la décision de rejet de leur candidature.

Cette procédure, bien que comportant des zones d'ombre, est censée garantir la transparence du recrutement sur des critères de compétence, d'expérience...

Cette procédure de recrutement des contractuels enseignants ne sera probablement pas mise en place à la rentrée 2020, car les recteurs n'ont ni l'habitude, ni la volonté de publier les postes vacants et l'administration privilégie l'ancienneté de services, soit un critère quantitatif aisément mesurable contrairement aux compétences ou aptitudes professionnelles, pour sélectionner. Appliquer ce décret posera donc problème. ■

## BLUES DE LA RENTRÉE : ON CONNAÎT LA CHANSON

**La rentrée de septembre sera probablement l'une des plus difficiles pour les personnels de l'Éducation nationale.**

### UNE FIN D'ANNÉE ÉPROUVANTE

Outre l'impact psychologique lié au Covid-19, les professeurs ont expérimenté, de façon brutale et parfois douloureuse, le télétravail. Grâce à leurs efforts, les enseignants ont réussi, dans la très grande majorité des cas, à maintenir la continuité pédagogique. Nombreux sont ceux qui n'ont pas compté les heures et qui se sont mis parfois en situation de burn out.

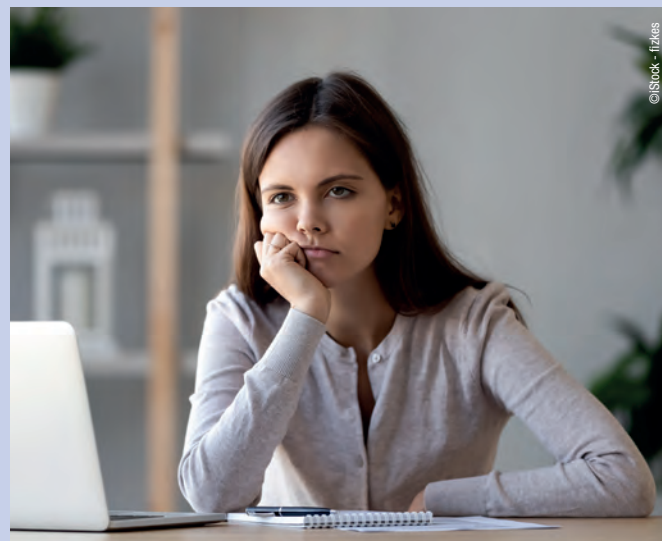
Et pourtant, suite au déconfinement, tout ce travail a été oublié; pire, notre Ministre ne s'est même pas mis en première ligne pour défendre les profes-

seurs, victimes d'un véritable « prof-bashing » médiatique. C'est oublier (et faire affront) à cette vague de suicides qui a touché l'ensemble des personnels depuis la rentrée 2019 (et même avant) et marqué les esprits.

Parallèlement à ce lynchage, la mise en place d'un protocole très difficilement applicable a été source de stress et de tensions, pour les personnels (toutes catégories confondues) et pour les familles. La volonté « politique » s'est heurtée parfois au bon sens.

### QUID DE LA RENTRÉE ?

La rentrée sera, a minima, aussi morose que la précédente. Car il y aura très probablement à nouveau un protocole; tout comme restera d'actualité très probablement aussi la question du télétravail. Le dispositif « va-



cances apprenantes », fin août, est perçu d'ailleurs par certains comme une justification, à moyen terme, d'augmenter le temps de travail des enseignants et donc de remettre en cause nos statuts. Il en va de même avec le dispositif 2S2C (suppression de postes).

Le SNALC salue le travail réalisé

par chacun. Toutefois, nous insistons sur le fait que les efforts consentis par tous durant cette période douloureuse ne doivent pas faire oublier nos statuts et nos droits, ni nos revendications (salariales notamment). Sérénité et dignité ne doivent pas être sacrifiées sur l'autel de la politique ou de l'économie. Le SNALC sera vigilant. ■

## FAITES VOTRE RENTRÉE AVEC LE SNALC

**La rentrée marque le départ d'une aventure nouvelle dont les plus expérimentés savent qu'elle réserve des rebondissements de toute nature, certains dont on se félicite, d'autres hélas plus décevants, parfois très pénibles. C'est dans ces moments qu'on a besoin d'un bon syndicat.**

### EST QUOI, UN « BON SYNDICAT » ?

À l'image du bon et du mauvais chasseur, pas facile de savoir quelle organisation pourra le mieux défendre vos intérêts.

Pour éviter un coup d'épée dans l'eau, il faut choisir un syndicat représentatif, condition impérative pour pouvoir légalement défendre vos intérêts dans les rectorats et DSDEN comme au ministère. Cela permet déjà d'y voir plus clair : pour votre carrière, seuls le SNALC et les cinq autres organisations représentatives<sup>(1)</sup> qui siègent avec lui au CTM ont le droit de vous représenter.

### EN QUOI SE DISTINGUE LE SNALC ?

**Statutairement attaché à son indépendance**, le SNALC est la seule organisation dont les ressources financières ne proviennent que des cotisations : il n'a de compte à rendre qu'à ses adhérents. Les autres organisations sont arrosées de subventions dont les revenus sont parfois supé-



rieurs à ceux des cotisations<sup>(1)</sup>.

**L'action du SNALC est professionnelle**: nos actions se concentrent exclusivement sur l'Éducation nationale et ses personnels. Nos équipes, partout en France et dans le monde, sont à l'écoute de vos besoins réels et interviendront avec détermination.

**Le SNALC vous propose de nombreux outils gratuits** en téléchargement

sur [www.snalc.fr](http://www.snalc.fr) : guides, fiches, vidéos, comptes rendus, analyses détaillées... et d'autres ressources pour vous aider au quotidien dans l'exercice de votre métier.

**Le SNALC a lancé son propre comité d'entreprise** : avec **Avantages-SNALC** bénéficiez de réductions auprès de grands groupes pour vos vacances, gardes d'enfants, optique, billetterie... et accédez à **mo-bi-SNALC**, dispositif inédit de prévention ou remédiation de la souffrance au travail, et de conseil en évolution professionnelle.

**Enfin, le SNALC est le syndicat le moins cher<sup>(1)</sup>**. Nos faibles salaires n'ont toujours pas été revalorisés ; les tarifs imbattables du SNALC n'ont donc pas augmenté depuis 10 ans. Et ils comprennent toujours la protection juridique Covea-GMF.

Si vous avez goûté aux syndicats qui vous ont fait croire à leur toute-puissance et ne font rien pour vous quand vous en avez besoin, il est temps de choisir le SNALC, indépendant, professionnel et efficace : un bon syndicat. ■

<sup>(1)</sup> [www.snalc.fr/uploads/adhesion.pdf](http://www.snalc.fr/uploads/adhesion.pdf) et [www.snalc.fr/national/article/4632](http://www.snalc.fr/national/article/4632)



# ÉLOGE DE L'ENSEIGNEMENT « DISTANCIEL »

Par **Béatrice BARNES**, membre du Bureau académique du SNALC Aix-Marseille

**Je suis la première à le proclamer : l'enseignement est un art qui se pratique en classe. J'approuve d'ailleurs entièrement les tribunes<sup>(1)</sup> mettant en garde contre les séduisantes chimères de l'enseignement à distance. Mais ce credo est-il tout à fait sincère de ma part ? Au personnage solaire de professeur militant et soucieux de ne « laisser aucun élève au bord du chemin », se mêle chez moi j'en ai peur, un triste fonctionnaire aux convictions plus troubles...**

**J**e l'avoue : j'ai aimé enseigner depuis chez moi. Et pas seulement pour les économies d'essence ou parce que j'ai pu desserrer le carcan d'horaires contraints. Pas seulement non plus parce que j'aime travailler dans un environnement calme (deux enfants confinés, même petits ne peuvent rivaliser avec les décibels d'un collègue), que j'apprécie qu'il y ait du papier aux toilettes et dans les photocopieuses et que je ne boude pas mon plaisir quand je peux accéder sans attendre à un ordinateur en état de marche, fût-il payé de mes deniers.

Mon cas est plus grave. Malgré les nombreux inconvénients de Pronote et de la classe virtuelle du CNED, j'ai aimé adapter mes cours et m'écouter parler (je parle bien

et dis des choses intéressantes) sans être interrompue sans arrêt. Les décrocheurs ont décroché mais les casse-bonbons aussi et j'en ai été bien aise. Quel luxe que de pouvoir interrompre une session dont les participants ne jouent pas le jeu ! Là où il aurait fallu en classe, déployer des trésors de diplomatie pour éviter l'escalade et sa cohorte de dommages collatéraux (paperasserie, demande de sanction, parfois même obligation de se justifier), un simple petit clic a suffi pour remettre les pendules à l'heure. Le tout au prix d'une perte de temps de cours négligeable comparée aux parasitages qui déstructurent désormais l'année scolaire (stages, sorties, interventions diverses) !

Soyons clair, il y a peu de chance que l'Ins-

titution tente de s'attaquer aux problèmes à leur source. J'arrête donc là cet éloge paradoxal pour éviter de me voir imposer une formation inepte destinée à me rééduquer moi... Si je ne peux vraiment pas échapper à ma pénitence, je supplie qu'elle se fasse au moins à distance pendant que je cuisine une tarte aux pommes ou que j'avance mon repassage ! ■

(1) <https://urlz.fr/dfj0> et <https://urlz.fr/dfjX>  
« Nous voulons enseigner devant nos élèves, pas devant une caméra ! » (Figarovox) et « Enseignement à distance : le danger d'une école sans humanité » (Nouvel Obs).

## RENTREE 2020 DANS LE PREMIER DEGRÉ : 1 248 POSTES SUPPLÉMENTAIRES RÉDUITS À 625

Par **Véronique MOUHOT**, élue SNALC dans l'académie de Nice et membre de la commission nationale premier degré

**Le 7 avril 2020, Jean-Michel Blanquer annonçait une dotation de postes supplémentaires dans le premier degré – s'ajoutant aux 440 postes déjà alloués – de 1 248 postes. Si l'on pouvait se désoler qu'il faille une épidémie pour obtenir des créations de postes en plus, cette grâce accordée fit illusion. Néanmoins, le SNALC, dans un communiqué intersyndical, prit acte de cette dotation, tout en dénonçant le manque persistant de moyens pour couvrir tous les besoins, le second degré payant un lourd tribut sur le principe des vases communicants.**

**À** cela s'ajouta l'injonction du Ministre de ne fermer les classes en milieu rural (i.e. pour les communes de moins de 5000 habitants) qu'avec l'accord des maires des communes concernées. Cependant, aucun élu, en année d'élections municipales, ne pouvait décemment se porter volontaire pour faire subir une fermeture de classe à ses administrés, sauf cas très particuliers.

Pour la rentrée 2020, notre ministre s'était engagé à dédoubler les classes de grande section de REP et REP+. Le plafonnement des classes de grande section, CP et CE1 à 24 élèves, hors éducation prioritaire, d'ici la fin du quinquennat, faisait également partie de belles promesses antérieures. Hélas, faute encore de moyens suffisants, dédoublements et plafonnements ne seront pas généralisés en septembre.

Mais qu'en est-il alors exactement de cette dotation de 1248 postes ?

Sur ces 1248 postes, 625 seulement correspondent à des places supplémentaires au CRPE, pour un total de 11 415 places cette année. Cela s'explique par le fait que le nombre de postes au CRPE d'une académie n'est pas corrélé au nombre de postes alloués.

Les 623 postes restants ne sont donc malheureusement pas définitifs et seront couverts par des mobilités diverses et par le recrutement de contractuels.

Pour le SNALC, cette dotation tronquée, pour affronter les nouveaux besoins engendrés par l'épidémie, ne suffira pas. Ces 625 postes seront tellement dilués, que même si le taux d'encadrement s'améliorera dans le premier degré à la rentrée scolaire 2020, la grande majorité des PE et des élèves ne s'en rendra pas compte. ■

# DES BADGES VIRTUELS ET DES ÉTATS GÉNÉRAUX DU NUMÉRIQUE

Par **Sébastien VIEILLE**, secrétaire national à la pédagogie

**L'affaire a fait grand bruit sur les réseaux sociaux. Mais peut-être tous les enseignants ne sont-ils pas au courant. Des académies proposent à ceux qui ont pratiqué l'enseignement virtuel avec « agilité » de réclamer des badges attestant de leurs mérites. Dédain ? Simple maladresse ? Beaucoup de collègues vivent cela comme une insulte.**

**C**ependant, il pourrait s'agir en fait de bien pire que cela. Certains dans notre institution pourraient voir en ces badges une vraie distinction, voire une façon de reconnaître les leurs : les béats prêts à mettre réellement les deux pieds dans le numérique.

En effet, le mouvement semble être lancé et la continuité pédagogique a donné des ailes aux chantres de l'enseignement virtuel qui veulent des professeurs connectés dès qu'ils sont sortis de leur salle de cours, voire plus encore. La preuve : des états généraux du numé-

rique (EGN) viennent de s'ouvrir avec des thèmes qui montrent bien les orientations



qui prévalent : **un égal accès au numérique pour tous ; un numérique responsable et souverain ; enseigner et apprendre avec le numérique ; travailler ensemble autrement / Culture numérique professionnelle commune ; gouvernance et anticipation.**

Le SNALC entend participer à ces états généraux. Il a d'ailleurs créé un groupe sur la plateforme collaborative mise en place. Notre syndicat entend faire des propositions. Pour le SNALC, si le numérique peut être un outil intéressant et faire l'objet d'enseignements qui aident les élèves à s'y retrouver et à se former à des métiers d'avenir, il ne saurait être l'alpha et l'oméga de l'enseignement et il doit être contrôlé car il comporte des dangers, chez les plus jeunes comme chez les adolescents<sup>(1)</sup>.

Nous vous invitons à faire de même, sur <https://etats-generaux-du-numerique.education.gouv.fr/> : créez un profil, répondez au questionnaire et faites des propositions. Il serait dommage que les seules contributions dont le ministère dispose viennent de béats du tout numérique. Contactez-nous sur [pedagogie@snalc.fr](mailto:pedagogie@snalc.fr) en cas de difficulté ou de question. ■

(1) [www.snalc.fr/national/article/4930/](http://www.snalc.fr/national/article/4930/)

## ÉCHANGES PÉDAGOGIQUES SUR FACEBOOK : LE NET PLUS ULTRA ?

Par **Sylvie CHIARIGLIONE**, membre du Bureau national et secrétaire académique du SNALC Corse

**Les échanges pédagogiques se multiplient sur la toile avec une recrudescence sur Facebook de groupes privés enseignants et de comptes d'éditeurs de manuels scolaires. Les premiers exigent une absence de jugements de valeur négatifs sur les publications d'autrui puisqu'il s'agit de partager des séquences ou de demander conseil. Les seconds sont des pages présentant publications ou webinaires divers, les échanges sont encouragés – y compris avec les administrateurs – pour créer une émulation, source d'amélioration de pratiques que les éditeurs prennent en compte pour leurs rééditions.**

**S**i certains groupes semblent traiter de pédagogie disciplinaire globale, d'autres se spécialisent sur des thématiques précises – numérique, utilisation d'outils en vogue, classe inversée... – ou des enseignements de spécialité.

Il est intéressant de surfer sur ces vagues car des problématiques émergent : les enseignants

ont besoin d'échanger, de se former régulièrement, d'obtenir des réponses. La solution Facebook est heureuse car elle est simple, relève d'un choix personnel de connexion prenant en compte les contraintes privées de chacun, permet une liberté pédagogique loin des diktats de l'Inspection. Cela dit, elle pose question car sans garde-fou, elle favorise des écueils : l'oubli de textes officiels pour privilégier des

modos pédagogiques très divers au détriment de contenus disciplinaires solides, la montée en puissance de mentors autoproclamés, la circulation de fausses informations sur ce qui est censé se faire en classe.

N'oublions pas qu'un éditeur ne présentera jamais que SA version des Instructions Officielles. De même, si autrui peut être une inspiration, les professeurs gagnent toujours à adapter leurs cours à leur personnalité et à leur classe.

Il est regrettable que les réformes en cours se soient déployées sans formation en présentiel en amont et continuent de l'être pour cause de pandémie. Pendant que certains font leur beurre pédagogique sur FB – même s'ils nous éclairent quelque peu – que prévoit le Ministère en termes de formation régulière tangible qui devrait être notre dû annuel sur notre temps de travail ? ■





# RÉFORME DU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE : MASCARA OU MASCARADE ?

Par **Sébastien VIEILLE**, secrétaire national à la pédagogie

**Lorsque le comité de suivi de la réforme du lycée se mit en place, il s'agissait de travailler avec les différents acteurs de l'Éducation nationale pour faire mieux. Il y avait des lignes directrices, mais aucun sujet tabou. Le SNALC avait alors dit : banco !**

Les groupes de travail furent sérieux et donnèrent lieu à de vraies réflexions. Le SNALC joua son rôle pleinement, s'appuyant sur des enquêtes larges et rendant des propositions concrètes et étayées.

Certains consensus se dégagèrent notamment sur la fin de la première vague des E3C. Les copilotes prenaient conscience de la nécessité de changements importants.

**Puis, vint le 30 juin 2020.** On connaît désormais les préconisations du comité et, grâce à un communiqué, ce que le ministre entend en retenir.

La première décision prêterait presque à sourire. Les E3C posaient problème. Ils vont changer de nom ; la belle affaire. Et il n'y aura plus de commission d'harmonisation après les E3C1. Elles se tiendront en

fin de première puis en fin de terminale. C'est confondant !

D'autres changements sont cosmétiques. Ainsi, il sera désormais possible aux professeurs de commenter les sujets de la banque nationale. Et les épreuves finales voient leur durée harmonisée.

**Au final, on assiste surtout au renforcement de l'autonomie des établissements.** Déjà, on pouvait laisser ou non un temps de concertation pour choisir les sujets puis pour corriger. On plaçait les évaluations comme on l'entendait sur une période. On aura encore plus le choix en termes de calendrier. Même la durée des évaluations pourra varier, le texte posant une durée **maximale** de deux heures, afin qu'il soit possible de les faire tenir sur deux plages de cours et donc de ne pas banaliser une seconde. Par contre, les sujets seront les mêmes. Allez comprendre.

Le SNALC, attaché au caractère national du diplôme et désireux que le baccalauréat conserve – on serait tenté de dire retrouve – du sens, ne saurait se contenter de modifications marginales, dignes d'un ripolinage bon marché. Nous continuerons de porter des changements majeurs comme la suppression de la première vague d'E3C et le maintien de trois spécialités en terminale. ■

## 2S2C : JEU, SET... ET MATCH ?

Par **Laurent BONNIN**, secrétaire national à l'EPS

**La DGESCO, ainsi que la Commission culturelle et éducative de l'Assemblée nationale, qui présentera ses conclusions sur le 2S2C le 15 juillet, ont chacune consulté les organisations représentatives pour effectuer un bilan du dispositif, mais aussi, et c'est plus inquiétant, entrevoir d'éventuelles perspectives. Les organisations syndicales ont été unanimes.**

**S'**agissant du bilan, la mise en place du 2S2C sans concertation, sans véritables orientations, a été déplorée. Les importantes inégalités territoriales engendrées et son très faible succès ont aussi été pointés. La DGESCO à ce propos a précisé que, dans le 1<sup>er</sup> degré, le dispositif a concerné 5 300 écoles, 63 000 enfants, soit 0,9% des élèves du primaire. Dans le secondaire, il a été quasi inexistant. Nous avons rappelé le caractère exceptionnel, précaire du 2S2C, considéré comme une « roue de secours » momentanée permettant une prise en charge péri-éducative des élèves, en dehors des établissements scolaires restreints par les exigences du protocole sanitaire.



S'agissant alors des suites que pourrait prendre ce dispositif, le consensus a été total. Le 2S2C ne peut être qu'un système transitoire. En aucun cas il ne peut trouver sa place et s'exercer **pendant le temps scolaire** dans les conditions habituelles et officielles d'enseignement. Il conduirait à une externalisation, à une sous-traitance et à une dépossession inacceptables d'enseignements qui relèvent de programmes des missions des professeurs et de celles de l'École publique.

La DGESCO et les députés ont entendu ces réserves. Cependant la question de la prolongation du 2S2C, abordée aux deux audiences, confirme qu'une possible pérennisation reste d'actualité. Mais les conclusions de ces enquêtes sont sans appel. Pour la profession, la poursuite éventuelle du 2S2C **pendant le temps scolaire**, en situation redevenue normale, c'est unanimement et totalement NON ! Aucun doute que le message sera doublement bien relayé. Espérons maintenant qu'il soit parfaitement entendu. ■

# PREMIER DEGRÉ : CAP SUR LES CONTRACTUELS !

Par **Danielle ARNAUD**, secrétaire nationale chargée des contractuels  
et **Sylvie MORANTE CAZAUX**, membre de la commission nationale premier degré

**Début avril, lorsque Jean-Michel Blanquer annonce la création de 1248 postes de professeurs des écoles (PE) supplémentaires mais n'augmente mi-juin, le nombre de places aux concours que de 625, on comprend aisément que les 623 postes manquants seront occupés par des contractuels.**

**P**ar conséquent, le nombre de contractuels affectés dans le premier degré va sensiblement augmenter à la rentrée 2020. Mais on ne s'improvise pas PE, et nombre de parents peuvent en témoigner à l'issue de la phase de continuité pédagogique. Une formation est donc indispensable. Si le SNALC encourage les contractuels fraîchement recrutés à demander la désignation d'un tuteur, il veillera à ce que ce dernier soit dûment rémunéré.

De plus, suite à la fermeture des écoles pendant la crise sanitaire, le ministre a pris l'engagement d'un dispositif de soutien et de remise à niveau des élèves pendant les grandes vacances, les fameuses «vacances apprenantes», pour lutter contre le décrochage et les retards qui ont pu s'accumuler pendant le confinement. Là aussi, l'institution devra faire appel aux contractuels pour l'été 2020.

Mais, pour pouvoir employer et rémunérer des contractuels pour les stages de remise à



niveau et le dispositif École ouverte pour lesquels il n'y aurait pas suffisamment de PE, le décret 66-787 du 14 octobre 1966 a dû être modifié : ce dernier ne permettait de désigner et de rémunérer que des PE titulaires pour des activités en dehors des 27 heures hebdomadaires réglementaires. Désormais, les contractuels sont intégrés aux personnels enseignants du premier degré pour des travaux en dehors du service normal. Un arrêté fixant les taux horaires de rémunération accompagne ce décret. Bien

évidemment, les taux retenus pour les contractuels (de 10,68 à 24,05€) sont non seulement inférieurs à ceux des PE titulaires, mais surtout beaucoup trop bas pour le SNALC. Par ailleurs, nous ne pouvons cautionner que le taux horaire des indemnités des PE soit rémunéré bien en deçà des heures supplémentaires allouées aux professeurs certifiés. ■

**N'hésitez pas à nous contacter :  
contractuels@snalc.fr**

## CONTRACTUELS : LA COVID-19 NE PÉNALISERA PAS L'ACCÈS AU CDI

Par **Philippe FREY**, vice-président du SNALC et **Danielle ARNAUD**, secrétaire nationale chargée des contractuels

**L**e SNALC se félicite de la modification de l'article 6bis de la loi 84-16 relatif à l'accès au CDI. En effet, si au cours des 6 années nécessaires pour une reconduction en CDI, la durée des interruptions entre deux

contrats ne doit pas excéder quatre mois, il est désormais acté (article 19 de la loi 2020-734 du 17 juin dernier) que la période de l'état d'urgence sanitaire ne sera pas prise en compte dans le calcul de cette durée.

Ainsi, grâce à l'intervention du SNALC qui a demandé une mesure dérogatoire exceptionnelle, les non renouvellements de contrats pendant la crise sanitaire liée au coronavirus ne feront pas perdre l'ancienneté de service aux contractuels en CDD en vue de leur CDIisation.

Une preuve supplémentaire, qu'au SNALC, la défense des contractuels est une priorité et se traduit dans les résultats de ses actions ! ■

## NE L'OUBLIEZ PAS !

**24 Juin  
au 23 Août  
2020**

**Postes et missions à l'étranger (hors établissements de l'enseignement français à l'étranger du réseau de l'AEFE, la MLE et de l'Aflec) ouverts aux personnels titulaires du MENJ et du MESRI :**

**Du 23 juin 2020 au 23 août 2020 :** Saisie des candidatures (vœux et CV) sur <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/transparencext/> et sur <https://www.afet.education.gouv.fr> (consulter le BOEN n° 27 du 2 juillet 2020).

**24 Sept.  
2020**

**24 septembre 2020 :** CAPN relative à l'accès au grade de classe exceptionnelle des professeurs agrégés.



# CHAIRES SUPÉRIEURES : COMPTE RENDU DES CAPN DES 24 ET 25 JUIN 2020

Par **Christophe REPLINGER**,  
commissaire paritaire SNALC chaire supérieure

## ACCÈS À LA CHAIRE SUPÉRIEURE

Cette CAPN a été particulièrement marquée par des interrogations sur l'attractivité du corps des chaires supérieures. De plus en plus de collègues, en effet, refusent cette promotion, préférant accéder à la classe exceptionnelle des agrégés. Il est statistiquement plus probable d'atteindre la hors échelle B en restant dans le corps des agrégés qu'en étant dans le corps des chaires supérieures. Dans ce contexte, dans certaines disciplines, les Inspecteurs Généraux ont décidé de revoir leurs critères : ainsi en allemand, où il était de tradition de ne nommer que des collègues au dernier échelon de la hors classe, des collègues aux échelons 9, 10 et 11 ont été proposés en liste complémentaire.

Il y avait cette année 3695 promouvables pour 141 proposés et 51 sur liste complémentaire. L'âge moyen des promouvables est de 44 ans, celui des proposés 47 ans (avec de très fortes disparités entre disciplines : 39 ans en économie-gestion, 56 ans en allemand). Les femmes représentent 40% des proposés, contre 38,7% des promouvables.

Les critères sont assez semblables d'une discipline à l'autre, même s'il peut y avoir



quelques spécificités : l'excellence scientifique et pédagogique attestée par des rendez-vous de carrière ou des visites conseil, le rayonnement et l'investissement à toutes les échelles du système éducatif (investissement dans l'établissement, dans la promotion de la discipline au niveau académique ou national, participation à des actions de formation, publications), l'ancienneté dans la fonction (au moins 10 ans en anglais, au moins 4 ans en économie-gestion) et/ou dans le corps (dans la plupart des disciplines, il faut être au moins au 9<sup>e</sup> échelon). Il faut ajouter à cela des critères plus globaux ou collectifs : équilibre homme/femme, équilibre territorial, équilibre interne pour les disciplines plurielles (histoire-géographie, physique-chimie, lettres modernes et classiques).

Les collègues proposés en liste complémentaire peuvent être nommés en cours d'année si des collègues proposés en liste principale renoncent à leur promotion. Sinon, ils remontent logiquement tout en haut de la liste principale l'année suivante, sauf

en philosophie, où les cartes sont totalement rebattues chaque année.

## ACCÈS À L'ÉCHELON SPÉCIAL

Les promotions à l'échelon spécial sont toujours extrêmement peu nombreuses. Il y avait cette année 1 239 promouvables pour 109 proposés. L'âge moyen des promouvables est de 58 ans, celui des proposés 62,7 ans.

Les critères retenus par l'ensemble des disciplines sont : l'excellence du parcours et la qualité de l'investissement, l'ancienneté, l'équilibre homme/femme (le ratio est de 64/36 parmi les promouvables, 59,5/40,5 parmi les promus), l'équilibre entre les différentes disciplines.

L'Inspection Générale indique que les collègues ont intérêt à se manifester auprès d'elle au moins deux ans en amont de la date envisagée pour un départ à la retraite. Un rendez-vous pourra être proposé pour faire le point. ■

## CAPN 2019-2020 DES PROFESSEURS AGRÉGÉS

Par **Toufic KAYAL**, vice-président du SNALC

**P**lusieurs CAPN reportées à cause de la crise sanitaire ont finalement pu se tenir au ministère en cette fin d'année scolaire particulière et mouvementée.

Nos commissaires paritaires nationaux agrégés y ont porté les valeurs du SNALC et défendu avec brio les dossiers.

Ils se sont battus pour que la valeur professionnelle et l'investissement



des professeurs agrégés soient reconnus et pour que le mérite ne soit pas une notion taboue. Ils ont œuvré pour le respect du barème et

pour que le jeune âge ne soit pas un frein à l'obtention d'une promotion.

Les comptes rendus de ces commissions (avancement accéléré d'échelon, accès par liste d'aptitude au corps des agrégés, avancement à la hors classe, régularisation des tableaux d'avancement à la classe exceptionnelle 2017 et 2018) seront publiés à partir de la rentrée prochaine sur le site national du SNALC.

**La CAPN relative à l'accès à la classe exceptionnelle 2020 des agrégés se tiendra au mi-**

**nistère le 24 septembre 2020** (promotions avec effet au 1<sup>er</sup> septembre).

Les promouvables (viviers 1 et 2) proposés par les recteurs à cette CAPN sont invités à compléter le formulaire de suivi du SNALC : [snalc.fr/national/article/4571/](http://snalc.fr/national/article/4571/) ■

Et il est possible à tout moment de l'année, y compris pendant l'été, de rejoindre le SNALC : [snalc.fr/adhesion/](http://snalc.fr/adhesion/)

# COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

<b>AIX - MARSEILLE</b> M. Thierry TIRABI	<b>SNALC - 774 Route de L'Isle sur la Sorgue - 84250 LE THOR</b> snalc.am@laposte.net - <a href="http://www.snalc.org/">http://www.snalc.org/</a> - 09 51 52 98 08 - 06 12 02 25 23 (Secrétaire M. LECOURTIER)
<b>AMIENS</b> M. Philippe TREPAGNE	<b>SNALC - 14 rue Edmond Cavillon, 80270 AIRAINES</b> - philippe.trepagne@dbmail.com - <a href="http://www.snalc.fr/amiens">www.snalc.fr/amiens</a> - 09 73 82 67 93
<b>BESANÇON</b> Mme Sylvie GLAUSER	<b>SNALC - 6 rue des Augustins, 25300 PONTARLIER</b> snalc.besancon@gmail.com - <a href="http://www.facebook.com/snalcbesancon">www.facebook.com/snalcbesancon</a> - <a href="http://www.snalc.fr/besancon">www.snalc.fr/besancon</a> - 06 87 16 50 18
<b>BORDEAUX</b> Mme Cécile DIENER-FROELICHER	<b>SNALC - SNALC, 11 rue Paul-André Noubel, 33140 VILLENAVE D'ORNON</b> - snalc.bordeaux@gmail.com - <a href="http://www.snalc.fr/bordeaux">www.snalc.fr/bordeaux</a> - 06.87.45.70.36
<b>CLERMONT FERRAND</b> Mme Nicole DUTHON	<b>SNALC - 9 bis Route de la Beauté, 63160 BILLOM</b> - jm-n.duthon@wanadoo.fr - <a href="http://www.snalc.fr/clermont">www.snalc.fr/clermont</a> - 06 75 94 22 16 - 06 75 35 21 10 - 06 25 26 79 59
<b>CORSE</b> M. Lucien BARBOLOSI	<b>SNALC - Plaine de Peri, Villa Bianca, 20167 PERI</b> - charlydb017@aol.com - 06 80 32 26 55
<b>CRÉTEIL</b> M. Loïc VATIN	<b>SNALC S3 CRÉTEIL - 4 rue de Trévis, 75009 PARIS</b> snalc.creteil@gmail.com - <a href="http://www.snalc.fr/creteil">www.snalc.fr/creteil</a> - 07 82 95 41 42 - 06 22 91 73 27 - Mutation : snalc.creteil.mutation@gmail.com
<b>DIJON</b> M. Maxime REPERT	<b>SNALC - Maxime REPERT, 1 rue de la Bouzaize 21200 BEAUNE</b> snalc.dijon@gmail.com - <a href="http://www.snalc.fr/dijon">www.snalc.fr/dijon</a> - 06 60 96 07 25 (Maxime REPERT) - 06 88 48 26 79 (Arnaud GUENET)
<b>GRENOBLE</b> Mme Anne MUGNIER	<b>SNALC - 71 Chemin de Seylard, 74150 HAUTEVILLE-SUR-FIER</b> contact@snalcgrenoble.fr - <a href="http://www.snalcgrenoble.fr">www.snalcgrenoble.fr</a> - 07 50 83 34 92 (Mme MUGNIER) - 07 50 84 62 64 (M. LEVY)
<b>LA RÉUNION - MAYOTTE</b> M. Guillaume LEFÈVRE (interim)	<b>SNALC - 375 rue du Maréchal Leclerc, 97400 ST-DENIS DE LA RÉUNION</b> 0262 21 70 09 - 0262 21 37 57 - 06 92 611 646 - snalcreeunion974@gmail.com - <a href="http://www.snalc-reunion.com">www.snalc-reunion.com</a>
<b>LILLE</b> M. Benoît THEUNIS	<b>SNALC - 6 rue de la Metairie, 59270 METEREN</b> - snalc.lille@orange.fr - <a href="http://snalc.lille.free.fr">http://snalc.lille.free.fr</a> - 03 28 42 37 79 - 03 20 09 48 46 - 03 28 62 37 78
<b>LIMOGES</b> M. Frédéric BAJOR	<b>SNALC - La Mazaudon, 87240 AMBAZAC</b> f.bajor@gmail.com - <a href="http://snalc.limoges.free.fr">snalc.limoges.free.fr</a> - 06 15 10 76 40 - Entrée dans le métier : 06 13 87 35 23 - 1 <sup>er</sup> degré : 06 89 32 68 09
<b>LYON</b> M. Christophe PATERNA	<b>SNALC - 61 allée Font Bénite, 42155 SAINT LÉGER SUR ROANNE</b> snalc-lyon@orange.fr - <a href="http://snalc.lyon.free.fr/">http://snalc.lyon.free.fr/</a> - 06 32 06 58 03
<b>MONTPELLIER</b> M. Karim EL OUARTI	<b>SNALC - 37 ter rue de la Cerdagne, 66000 PERPIGNAN</b> - presi-montpellier@snalc.fr - <a href="http://snalcmontpellier.fr">snalcmontpellier.fr</a> - 06 43 68 52 29 Vice-présidente : Jessica BOYER : jessicaboyer.snalc34@gmail.com - 06 13 41 18 31
<b>NANCY - METZ</b> Mme Elisabeth EXSHAW (interim)	<b>SNALC - 3 avenue du XX<sup>ème</sup> Corps, 54000 NANCY</b> - snalc.lorraine@orange.fr - <a href="http://snalc.fr/nancy-metz">http://snalc.fr/nancy-metz</a> - 03 83 36 42 02 - 06 75 56 02 58
<b>NANTES</b> M. Hervé RÉBY	<b>SNALC - 38 rue des Ecachoirs, 44000 NANTES</b> snalc.acad.nantes@wanadoo.fr - <a href="http://www.snalc.fr/nantes">www.snalc.fr/nantes</a> - 07 71 60 39 58 - 06 41 23 17 29 - Secrétaire : Olivier MOREAU - snalc49@gmail.com
<b>NICE</b> Mme Dany COURTE	<b>SNALC - 25 avenue Lamartine, Les princes d'Orange, Bât. B, 06600 ANTIBES</b> snalc.nice@hotmail.fr - <a href="http://www.snalc-nice.fr">www.snalc-nice.fr</a> - 06 83 51 36 08 - Secrétaire : Françoise TOMASZYK - 04 94 91 81 84 - snalc.83@free.fr
<b>NORMANDIE</b> M. Nicolas RAT	<b>SNALC - 4 Square Jean Monnet, 76240 BONSECOURS</b> - snalc-normandie@snalc.fr - <a href="http://www.snalc.fr/normandie">www.snalc.fr/normandie</a> - 06 73 34 09 69 Secrétaire académique : Jean LÉONARDON - jean-jacques-leonardon-bougault@wanadoo.fr - 06 88 68 39 33
<b>ORLÉANS - TOURS</b> M. François TESSIER	<b>SNALC - 21 bis rue George Sand, 18100 VIERZON</b> - snalc.orleanstours@wanadoo.fr - <a href="http://www.snalc.fr/orleans-tours">www.snalc.fr/orleans-tours</a> - 06 47 37 43 12 - 02 38 54 91 26
<b>PARIS</b> M. Krisna MITHALAL	<b>SNALC Académie de Paris - 30 rue du Sergent Bauchat, 75012 PARIS</b> - snalc.paris@laposte.net Président : Krisna MITHALAL - 06 13 12 09 71 - Vice-présidente : Fabienne LELOUP - 06 59 96 92 41 et Frantz JOHANN VOR DER BRUGGE - 06 88 39 95 48
<b>POITIERS</b> M. Toufik KAYAL	<b>SNALC - 15 rue de la Grenouillère, 86340 NIEUIL L'ESPOIR</b> toufikkayal@wanadoo.fr - <a href="http://www.snalc.fr/poitiers">www.snalc.fr/poitiers</a> - 06 75 47 26 35 - 05 49 56 75 65
<b>REIMS</b> Mme Eugénie DE ZUTTER (interim)	<b>SNALC - 59 D rue de Bezannes, 51100 REIMS</b> - snalcdereims@gmail.com - <a href="http://www.snalc.fr/reims">www.snalc.fr/reims</a> - 06 15 55 18 78
<b>RENNES</b> Mme Brigitte AYALA	<b>SNALC - 20 les Riass, 35470 BAIN-DE-BRETAGNE</b> - snalc.35@orange.fr - <a href="http://www.snalcrennes.org">www.snalcrennes.org</a> - 09 63 26 82 94
<b>STRASBOURG</b> M. Jean-Pierre GAVRILOVIC	<b>SNALC - 303 route d'Oberhausbergen, 67200 STRASBOURG</b> snalc-strasbourg@snalc.fr - <a href="http://www.snalc.fr/strasbourg">www.snalc.fr/strasbourg</a> - 06 52 64 84 61 - 06 51 13 31 40
<b>TOULOUSE</b> M. Jean-François BERTHELOT	<b>SNALC - 23 avenue du 14<sup>e</sup> Régiment-d'Infanterie, appt. 72, 31400 TOULOUSE</b> snalc.toulouse@gmail.com - <a href="https://snalctoulouse.com/">https://snalctoulouse.com/</a> - 05 61 13 20 78 - 05 61 55 58 95 - (Urgences : 06 74 05 29 80)
<b>VERSAILLES</b> M. Frédéric SEITZ	<b>SNALC Versailles - 24 rue Albert Joly, 78000 VERSAILLES</b> snalc.versailles@gmail.com - <a href="http://www.snalc.fr/versailles">www.snalc.fr/versailles</a> - 01 39 51 82 99 - 06 95 16 17 92
<b>DÉTACHÉS ÉTRANGER OUTRE-MER</b> M. Frantz Johann VOR DER BRÜGGE	<b>SNALC DETOM - 4 rue de Trévis, 75009 PARIS</b> - snalc.detom@gmail.com - <a href="http://snalc-detom.fr/">http://snalc-detom.fr/</a> - 06 88 39 95 48

## STATUTS DU SNALC, ARTICLE PREMIER :

« Le SNALC est *indépendant et libre de toute attache à une organisation politique, professionnelle ou idéologique.* »

Le SNALC est la seule organisation représentative qui ne perçoit aucune subvention d'État.

Les ressources du SNALC proviennent des seules cotisations de ses adhérents.

Cela garantit son indépendance, sa liberté de ton, de pensée et d'action.

Il n'a de compte à rendre qu'à ses adhérents.



# BULLETIN D'ADHÉSION

**snalc**  
de l'école au supérieur

À remplir, si paiement par chèque, et à renvoyer avec votre règlement intégral (3 chèques max.) à SNALC - 4 rue de Trévise - 75009 PARIS

**PAIEMENTS PAR CARTE BANCAIRE OU PAR PRÉLÈVEMENTS MENSUALISÉS SUR LE SITE SÉCURISÉ DU SNALC (www.snalc.fr). Plus de courrier ni de chèque à envoyer !**

Académie actuelle : .....

Si mutation au mouvement inter, académie obtenue .....

Adhésion  Renouvellement  M.  Mme

NOM D'USAGE : .....

Nom de naissance : .....

PRÉNOM : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

CP : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

Ville : .....

Tél. fixe : .....

Portable : .....

Courriel : .....

Conjoint adhérent ? : M. Mme .....

Discipline : .....

CORPS (Certifié, etc.) : .....

GRADE :  Classe normale  Hors-Classe  Classe exceptionnelle

Échelon : ..... Depuis le ..... / ..... / .....

Stagiaire  TZR  CPGE  PRAG  PRCE  STS

Sect. Int.  DDFPT  INSPE  CNED  GRETA

Temps complet  Mi-temps  Temps partiel

ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE (si Privé s/c, cochez la case  ) : .....

Code établissement : .....

La Quinzaine Universitaire (revue du SNALC) vous sera adressée par mail. Si vous souhaitez la recevoir sous forme papier, cochez la case :

Je souhaite rester ou devenir délégué du SNALC dans mon établissement (S1)

J'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations auxquelles il a accès et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part. La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3).

## CHOISIR LE SNALC

**REPRÉSENTATIF** pour tous les personnels de l'Éducation nationale : professeurs des écoles et du 2nd degré, personnels administratifs, de santé et d'encadrement, contractuels, AESH, AED... Le SNALC siège au Comité technique ministériel (CTM) aux côtés de cinq fédérations (FSU, UNSA, FO, CFDT et CGT). **Seules ces six organisations**, dites *représentatives* dans l'Éducation nationale, **ont le droit égal de vous assister dans vos recours et de défendre votre dossier** dans tous les rectorats et DSDEN comme au ministère.

**PROFESSIONNEL ET INDÉPENDANT** : le SNALC défend les intérêts matériels et moraux des personnels et ne peut être attaché à une organisation politique, philosophique, confessionnelle ou idéologique (Statuts article 1).

Le SNALC ne perçoit aucune subvention d'État, contrairement aux cinq autres organisations représentatives (snalc.fr/national/article/117), ce qui ne l'empêche pas d'être...

**LE SYNDICAT REPRÉSENTATIF LE MOINS CHER DE L'E.N** : comparons...

COTIS	P.E / PEPS / CPE / PLP		CERTIFIÉS		AGRÉGÉS	
	MOY.	CI.N	HCI/Exc	CI.N	HCI/Exc	CI.N
SNALC	90 €	90 €	169 €	245 €	191 €	265 €
FSU	159 à 186	242 à 260	186	287	228	340
UNSA	184	283	184	283	225	337
FO	152 à 207	225 à 277	207	277	242	322
CFDT	172	257	172	257	218	297
CGT	230	344	230	344	283	406

SANS COMPTER LA PROTECTION JURIDIQUE OFFERTE !

**UNE GESTION RIGoureuse** : nous le rappelons à chaque occasion, nos salaires sont trop faibles, et le gel du point d'indice est une honte. En toute logique, le SNALC **n'augmente pas ses tarifs pour la 10<sup>ème</sup> année consécutive.**

**PROCHE DE VOUS, A VOTRE SERVICE** : en plus du suivi personnalisé de votre carrière, le SNALC **vous offre, incluses dans l'adhésion**, une assistance juridique téléphonique et la protection pénale (violences, harcèlement, diffamation...) selon le contrat collectif établi entre le SNALC et la Covea - **GMF**.

Le SNALC vous fait bénéficier également des réductions de ses nombreux partenaires (bouton « Avantages SNALC » sur snalc.fr) et de son dispositif **d'assistance à la mobilité professionnelle et aux conditions de travail « Mobi Snalc ».**

**CONSTRUCTIF** : le SNALC propose à budget constant des projets novateurs pour l'École (École des fondamentaux) comme pour le Collège, le Lycée et de la Maternelle à l'Université, ouvrages à télécharger sur [www.snalc.fr](http://www.snalc.fr).

Je joins un règlement d'un montant total de :  
(voir au verso) par chèque à l'ordre du SNALC.

€

Date et Signature (indispensables) :

MERCI DE VOTRE CONFIANCE

# 10 ANS SANS AUGMENTATION DE TARIFS

LE SYNDICAT REPRÉSENTATIF  
LE MOINS CHER  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE



de l'école au supérieur

## PROFESSEURS AGRÉGÉS (dont PRAG), CERTIFIÉS/BIADM (dont PRCE) et CHAIRES SUP (Gestions NATIONALE et ACADÉMIQUE de votre carrière)

Éch.	À régler	Coût réel après impôts* et GMF (-35 €)	Éch.	À régler	Coût réel après impôts* et GMF (-35 €)
<b>AGRÉGÉS</b> Classe Normale			<b>CERTIFIÉS/BIADM</b> Classe Normale		
1	70 €	Zéro euro !	1	70 €	Zéro euro !
2	110 €	2,40	2	100 €	Zéro euro !
3	150 €	16	3	130 €	9,20
4	190 €	29,60	4	160 €	19,40
5	200 €	33*	5	170 €	22,80
6	210 €	36,40	6	180 €	26,20
7	220 €	39,80	7	190 €	29,60
8	230 €	43,20	8	200 €	33*
9	235 €	44,90	9	210 €	36,40
10	245 €	48,30	10	220 €	39,80
11	250 €	50	11	230 €	43,20
<b>CHAIRES SUP et AGRÉGÉS HCl et Cl. Exc.</b>			<b>CERTIFIÉS</b> Hors Classe et Classe Exceptionnelle		
Tarif unique	265 €	55,10	Tarif unique	245 €	48,30

### SITUATIONS PARTICULIÈRES :

Disponibilité, Congé parental : **60 €**  
STAGIAIRES INSPE : **70 €**  
Retraités cotisations 60 et 90 € : **même tarif**  
Retraités (cert/biadm/agr/ch.sup) : **125 €**  
CLM, CLD : **125 €**

### RÉDUCTIONS :

Mi-temps **-40%** / Autres temps partiels et congés formation **-20%**  
Couples Adhérents **-25%** chacun  
Suppléments : DOM-COM (salaires majorés) : **+35 €**

## AUTRES CORPS à gestion essentiellement déconcentrée (« moins coûteuse »)

CATÉGORIE (tous grades et échelons)	À régler	Coût réel après impôts* et Covea-GMF (-35 €)
PROFESSEURS DES ÉCOLES, PLP, P.EPS, CE.EPS, CPE, PEGC, PsyEN	<b>90 €</b>	30,60 € (après impôts) - 35 € (Covea-GMF) « = » L'adhésion au SNALC ne vous coûte RIEN !
CHEFS D'ÉTABLISSEMENT, IA-IPR / IEN, ATER, UNIVERSITAIRES		
PERSONNELS ADMINISTRATIFS (sauf Adjaenes), SOCIAUX et SANTÉ, TRF		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS (ADJAENES), ATRF, AGENTS TERRITORIAUX	<b>60 €</b>	20,40 € - 35 € ou 10,20 € - 35 € « = » L'adhésion au SNALC ne vous coûte RIEN !
CONTRACTUELS, CONTRATS LOCAUX ÉTRANGER, MAÎTRES AUXILIAIRES		
ASSISTANTS D'ÉDUCATION, AVS(I), AESH, CONTRACTUELS ADMINISTRATIFS	<b>30 €</b>	

\* **COMPARONS DEUX COTISATIONS A 200 EUROS DANS UN SYNDICAT X ET AU SNALC** : après déduction fiscale (ou crédit d'impôt) de 66%, elles reviennent toutes deux à **68 euros**.

**Au SNALC**, avec la protection juridique pénale de la Covea-GMF (valeur environ 35 euros), **elle vous revient en réalité à 68 - 35 = 33 euros**. Dans un syndicat X, il faudra rajouter le prix de l'assurance choisie aux 68 euros...